

Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020

Distr. générale
19 août 2022

Original : anglais et français

New York, 1^{er}-26 août 2022

Sur le défi nucléaire nord-coréen

Déclaration ouverte à la signature de tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

La présente déclaration a été endossée par les 79 pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Irak, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kiribati, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Malte, Mexique, Moldavie, Monaco, Monténégro, Myanmar, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Salvador, Serbie, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchad, Turquie, Ukraine et Uruguay.

Nous, États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, continuons d'exprimer notre profonde inquiétude concernant les violations constantes des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies par la République populaire démocratique de Corée qui poursuit le développement de ses programmes nucléaire et de missiles, y compris le tir de missiles balistiques, à une fréquence inédite cette année. Les armes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée, les autres armes de destruction massive et leurs vecteurs correspondants, ainsi que la prolifération secondaire constituent une menace manifeste et sérieuse pour la paix et la sécurité régionales et internationales qu'il faut traiter de toute urgence.

Nous notons avec une vive préoccupation les déclarations de plus en plus agressives de la République populaire démocratique de Corée dans lesquelles elle affirme développer des armes nucléaires tactiques et vouloir accroître ses forces armées nucléaires au rythme le plus soutenu possible. Par ailleurs, nous condamnons l'investissement continu de la République populaire démocratique de Corée dans des activités nucléaires, comme l'a décrit le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans son rapport le plus récent relatif aux garanties, et nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de cesser ces activités et tout effort déployé pour étendre ou adapter ses installations nucléaires. Nous déplorons vigoureusement ces actes et exhortons la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir sans délai de prendre de nouvelles



mesures de déstabilisation en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous continuons de soutenir tous les efforts en faveur d'une paix durable dans la péninsule coréenne, notamment par la voie diplomatique, et nous incitons la République populaire démocratique de Corée à accepter les propositions répétées de dialogue de l'ensemble des parties concernées, y compris les États-Unis, la République de Corée et le Japon. Il est tout à fait regrettable que la République populaire démocratique de Corée n'ait pris aucune mesure concrète et vérifiée de dénucléarisation. À l'inverse, elle a accéléré le développement de ses missiles balistiques dont les tirs se sont aussi accrus depuis septembre 2021 et elle a abandonné son moratoire sur les tirs de missiles balistiques de plus longue portée tout en lançant plusieurs missiles balistiques intercontinentaux au cours des derniers mois.

Nous appelons instamment la République populaire démocratique de Corée à reprendre les négociations et à prendre des mesures concrètes en vue d'un abandon complet, vérifiable et irréversible de tous ses programmes nucléaire, de missiles balistiques et d'autres programmes connexes et à cesser immédiatement toute activité connexe conformément à l'ensemble des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous réaffirmons notre engagement ferme en vue d'un retour sans délai de la République populaire démocratique de Corée au plein respect du Traité sur la non-prolifération et des garanties de l'AIEA ainsi que de ses obligations internationales en vertu des résolutions du Conseil. Seules ces mesures concrètes nous permettront de préserver la paix et la sécurité régionales et internationales ainsi que le régime international de non-prolifération des armes nucléaires dont le Traité sur la non-prolifération est la pierre angulaire.

Nous réaffirmons que la République populaire démocratique de Corée ne peut et ne saurait obtenir le statut d'État doté d'armes nucléaires conformément au Traité sur la non-prolifération, tel qu'indiqué dans les résolutions [1718 \(2006\)](#) et [1874 \(2009\)](#) du Conseil de sécurité ainsi que dans le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010.

Nous rappelons que nous continuerons de mettre en œuvre scrupuleusement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et nous invitons l'ensemble des États Membres des Nations Unies à appliquer pleinement toutes les sanctions du Conseil. À cette fin, nous nous engageons à continuer de renforcer la coopération internationale.
